

**Sélection d'entrée à l'IRTS
Fiche technique d'admission
2019-2020**

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

Préparation aux diplômes d'état

Assistant de service social
Educateur de jeunes enfants
Educateur spécialisé
Educateur technique spécialisé

Entrée en septembre 2019
Sur le site de Montpellier et de Perpignan

1/ Inscription sur Parcoursup

<p>22 janvier 2019 au 14 mars 2019</p>	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. ▪ Je formule mes vœux. <p>Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux</p>
<p>jusqu'au 3 avril 2019</p>	<p>3 avril : dernier jour pour finaliser mon dossier candidat et confirmer chaque vœu</p> <p>Je m'assure que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. J'ai rédigé mon projet motivé 2. J'ai envoyé un chèque de 40 euros à l'IRTS de Montpellier pour régler mes frais d'étude de dossier <p>Merci d'indiquer au dos du chèque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom et prénom (le même que sur Parcoursup) ▪ Vos coordonnées téléphoniques et mail ▪ La formation choisie <p>et de l'envoyer à :</p> <p align="center">INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL (SISSAB) 1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3</p> <p align="center">N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe la formation concernée</p> <p align="center">ASS, ES, EJE, ETS</p>
<p>22 janvier au 3 avril</p>	<p>L'I.R.T.S. enregistre les chèques reçus afin de valider les dossiers sur Parcoursup</p>
<p>Le 4 et 5 avril</p>	<p>L'I.R.T.S. étudie les dossiers complets des candidats et tout particulièrement votre projet de formation</p>

2/ Recevabilité des dossiers

Le 5 avril	<p>Vous recevez une réponse par mail à la suite de l'étude de votre dossier.</p> <p>Soit :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Vous pouvez passer l'oral d'admission✓ Votre dossier est refusé. Le processus d'admission est terminé
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3/ Admission : épreuves orales et résultats

Entre le 5 et 7 avril	<p>Je peux passer l'épreuve orale d'admission :</p> <p>Frais ➔ 80 euros par formation</p> <p>Etape 1 : Créer son compte sur notre site Internet : www.faire-ess.fr Vous recevrez un login et mot de passe</p> <p>Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais de l'épreuve orale d'admission jusqu'au 07 avril minuit en choisissant la formation dans laquelle je veux passer les épreuves orales.</p>
Le 8 et 9 avril	<p>Je reçois par mail ma convocation à l'épreuve orale d'admission</p>
Je passe l'épreuve orale d'admission dates prévisionnelles des épreuves en semaines 16,17 et 19	<p>Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un CV▪ Une lettre de motivation▪ Une pièce d'identité <p>Dans votre lettre vous indiquerez si vous souhaitez faire une demande d'allègement et à quel titre.</p> <p>Aucun allègement n'est accordé sur le site de Perpignan</p> <p>Les demandes d'allègement sont étudiées par la commission d'admission qui arrête ensuite la liste des admis</p>
Mi mai 2019	<p>Je consulte les résultats sur Parcoursup</p> <p>Je suis admis(e) : Je confirme mon inscription et je verse mes frais d'inscription, de scolarité et la CVEC.</p> <p>Je suis sur liste complémentaire : Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d'entrer en formation via la plateforme Parcoursup.</p>

	Je confirme mon inscription.
Octobre 2019	Rentrée des étudiants admis en formation

Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, l'inscription sur Parcoursup est obligatoire. Sur la plateforme, il y a 2 possibilités d'inscription :

- Inscription à la formation
- Inscription à la formation en apprentissage.

